



Vice caché suite échange de véhicule - need help

Par **viet45**, le **05/01/2012** à **22:53**

Bonsoir à tous, pour situer un peu le contexte, j'ai vendu enfin échanger ma 118d en milieu du mois de novembre.

J'ai reçu quelques semaines après des informations de l'acquéreur me disant que ma 118d était passé chez BMW pour un bruit qu'il trouvait anormal. Bruit non présent le jour de la vente!!!

Contexte : 118d de 2007 vendu avec 104000kms au compteur, carte grise barré avec "vendu en l'état" (qui de ce que je lis ne souhaiterais guère dire grand chose légalement). Dernier entretien des 100000kms effectués par mes soins avec facture des pièces. Vidange à la castrol longlife, filtre à huile, à air, à gasoil, à habitacle et plaquettes avant et arrières avec purge du liquide de frein.

Verdict BMW --> Le bruit provient de la chaine de distribution et il faut la changer. Cout de l'opération pratiquement 3700€.

Aussi cher qu'un nouveau moteurselon leur dires.

Ce fameux bruit, je ne l'ai jamais remarqué auparavant, néanmoins, étant en froid avec le propriétaire qui veut que je participe au frais et moi non, il se peut qu'il soit amené a effectuer procédure pour vice caché. Qu'est-ce que je risque? Ce bruit n'était pas audible auparavant et mon père qui était la lors de la vente peut témoigner que cela n'était pas présent. De même le jeune homme ayant récupéré la voiture est parti en roulant fort. Mon père peut témoigner, il a pris la même direction que nous au départ, en ville et carburé sec...

Au final, le mec me dis au début qu'il ne veut pas se lancer dans une procédure, et faire les réparations au black et que l'on fasse 50/50. Verdict d'un de ses amis mécano --> 2000€

Il est pour moi hors de question de déboursé une telle somme!!!

Quelques nouvelles du jour :

Le monsieur m'as expressément demandé de me dire si je voulais participer aux frais pour une réparation aublack et que s'il n'avais pas de réponse concrète que dès demain il lancerait la procédure.

Je lui ai clairement dis que je ne verserais rien pour le moment!! Et que si je voulais jouer aux

cons ça voiture pourrais pendant quelques années avec expertise et contre expertise...tribunal, etc...

Il m'a rétorqué que si cela se produisait, cela se passerait très mal (menaces?)...et qu'il savais ou j'habitais. Je l'attends d'ailleurs de pied ferme.

Dois-je déposer une main courante au commissariat (textes de menaces à l'appui)? Dois-je prendre contact avec le tribunal?

Sera-t-il facile pour lui de prouver ma responsabilité dans ce vice caché que je ne connaissais pas et qui est apparu quand lui avait la voiture (je ne sais pas comment il s'en sert)? Il invoque le fait que le dernier entretien serait fait avec la mauvaise huile et que donc la chaîne était mal lubrifiée hors depuis quand l'huile de la vidange moteur lubrifie la chaîne?

Il m'a aussi dit que si procédure il y avait, la Mégane serait immobilisée puisqu'échange (ce que j'ai du mal à croire) et qu'il l'a récupérerait puisqu'il n'avait pas remis son papier de cession de véhicule à la préfecture malgré le fait qu'il ne dispose que de deux semaines légalement pour le leur faire parvenir (de plus la carte grise est maintenant à mon nom).

Dernière proposition au cours de la journée de sa part : à quelle hauteur pouvez-vous participer dans les frais???

J'ai l'impression qu'il cherche juste à me gratter un max d'argent...

Dois-je le laisser faire sa procédure? Ou participer aux frais même si je n'estime que je ne suis nullement en cause?

Par **razor2**, le **06/01/2012** à **07:58**

Bonjour, il appartient à l'acheteur de "prouver" l'existence du vice caché. Pour l'instant, ce n'est pas le cas...

Donc vous pouvez toujours en effet le faire "marriner" avec une procédure longue et coûteuse, sachant qu'en fin de compte, la partie perdante, suite à un procès civil, se voit condamner aux dépens parfois à de fortes sommes... (en plus du remboursement du prix d'achat si c'est le vendeur qui est condamné..)

Donc à vous de voir...

Par contre, je vous conseille en effet d'aller déposer une main courante par rapport aux menaces, sachant que la Mégane vous appartient bien en effet.

Mais mettez-vous aussi à la place d'un acheteur qui achète une telle voiture et qui se retrouve peu de temps après face à une telle avarie...

Par **Louxor_91**, le **06/01/2012** à **09:03**

une telle avarie...? une chaîne de distribution à 104000Kms n'a rien d'un vice caché à mon sens ! Le changement de façon de conduire a du probablement déclencher ce bruit lié à

l'usure normale de cette pièce mécanique. Quand on achète un véhicule de ce kilométrage le changement de la chaîne de distrib' fait partie des questions à poser absolument ! Si pas fait... attention ! sera à faire très prochainement ! Dans le même ordre d'idée; l'embrayage qui à ce kilométrage et avec un changement de conducteur peut rapidement lui aussi donner des signes de faiblesse. Si l'acheteur ne pose pas la question, est ce vraiment au vendeur à aborder le sujet ?

Par **razor2**, le **06/01/2012** à **11:41**

Merci de votre intervention Loulou, mais vous mélangez tout...Dans le cas présent, l'avarie concerne une "chaîne de distribution" qui n'est pas une pièce d'usure et qui ne se change pas sur les véhicules qui en sont équipés, à la différence d'une "courroie de distribution"...Vous confondez "chaîne" et "courroie"...
Cordialement

Par **viet45**, le **06/01/2012** à **12:32**

S'il part en procédure, je ferais tout pour le contrer, le véhicule roulait parfaitement avec moi et la en l'espace d'un mois, boouum, une chaîne de distrib' HS!!!

A savoir que cette chaîne n'est contrôlée qu'à partir de 200000kms chez bmw!
Elle doit tenir la vie du véhicule.

Que pensez-vous que va dire l'expert? Il m'a dit que durant la procédure, les deux véhicules seraient immobilisés et qu'il récupérerai la mégane et moi la bmw. Or de question qu'il me la rende dans un état pitoyable, il l'a pris elle n'avais aucun problème!!!

Cordialement.

Par **Louxor_91**, le **06/01/2012** à **13:04**

exact pour la différence entre chaîne et courroie !! autant pour moi... Mea culpa ! par contre côté prix... le changement de chaîne est plus cher que celui d'une courroie...

Par **razor2**, le **06/01/2012** à **13:29**

Si aucun arrangement amiable n'est possible, in fine, c'est un juge qui décidera, et qui s'appuiera sur une ou plusieurs expertises mandatées par l'acheteur et/ou le vendeur...Bref, des mois, voir des années de procédure en perspective, avec à la clé, une grande désillusion, et beaucoup de sous en moins pour le perdant...

Par **viet45**, le **06/01/2012 à 13:31**

Justement, mon but étant un peu de me situer et de connaître la loi à ce sujet...quel est actuellement mon positionnement?

Une chaîne de distribution peut-elle être considérée comme un vice caché malgré le fait qu'elle ne soit à surveiller qu'à 200000kms alors que le véhicule n'a que 10xxxkms?

Par **razor2**, le **06/01/2012 à 15:03**

Oui ça "peut", mais c'est surtout à un expert auto de se prononcer là dessus. Donc attendez déjà d'être convoqué à cette expertise qui reste à la charge de l'acheteur..

Par **viet45**, le **06/01/2012 à 18:54**

Oui, attendons de voir cette première étape.

De toute façon, je n'avais pas connaissance de ce problème donc je ne vois pas en quoi cela peut être un vice caché.

Dans un même temps, le nouveau propriétaire m'avait averti que cela était un défaut récurrent sur ce modèle...un problème connu de bmw peut-il être un vice caché?

Par **razor2**, le **07/01/2012 à 17:37**

Justement, parceque vous n'étiez pas au courant, ça peut être un vice caché...Un vice caché est caché pour l'acheteur mais aussi pour le vendeur...

Par **ericlompa**, le **07/03/2014 à 00:47**

Bonsoir à tous

Chercher sur google , la presse et forum bmw !pleins de gens en parlent pour les bmw diesels 2007-2011 moteur n47 il y a un défaut de conception source auto plus , source caradisiac , source ufc que choisir

Risque usure et casse prématuré de chaîne ! Coût 4500eur car pignon et ville , tendeur à changer aussi

Par **ericlompa**, le **07/03/2014 à 00:51**

Bonsoir

J ai une bmw 120d mai 2008 moteur n47

J ai aussi un problème de chaîne et bruit moteur!

Par **volvert.**, le **10/03/2014** à **09:24**

Ayant tout perdu à cause d'un accident de circulation je croule sous des dettes et cette situation s'est empiré avec les faux prêteurs,je me suis fait avoir plusieurs fois par ces indéclicats mais je ne me suis pas découragé vu ma situation,alors j'ai contacté Mr GOBERT celui dont tout le monde parle sur les forums .Mr Gobert m'a fait suivre des procédures sécurisées pour nous deux et 72 heures après j'ai fini par avoir les 25000€ .Si vous avez besoin d'un prêt honnête, sérieux et fiable voici son mail: scgobert@hotmail.fr